

acadie

ANRU

EVALUATION QUALITATIVE DU PROGRAMME INTERNATS D'EXCELLENCE

Synthèse des rapports et études concernant
le programme « Internats d'excellence »

Acadie

Juin 2014

Introduction

Commandée par l'ANRU au Cabinet ACADIE dans le cadre de l'évaluation nationale du programme Internats d'excellence, cette synthèse des rapports vise à disposer d'une lecture concise des différents rapports et études qui concernent les internats d'excellence depuis leur création en 2009. Ces travaux relèvent de différentes institutions et posent des regards différenciés sur les internats, chaque institution étant régie par un objectif de connaissance spécifique.

Sont ici présentés :

- Les deux principaux rapports des inspections générales de l'Education nationale et de l'administration de l'Education nationale, instances internes au Ministère de l'Education nationale qui contrôlent et évaluent le fonctionnement et l'efficacité de l'ensemble du système éducatif et de recherche. Elles ont été mobilisées à deux périodes clé du dispositif Internat d'excellence : la mise en place du dispositif (rapport de juin 2011) et la mutation du programme vers une politique renouvelée des internats de la « réussite pour tous » (rapport de 2013).
- Les rapports produits par des chercheurs : les économistes de l'Ecole d'Economie de Paris et les sociologues de l'éducation de l'Institut français d'éducation. Les premiers ont produit pour le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse une étude concernant les effets de l'internat de Sourdun sur les élèves à travers une méthodologie spécifique, celle de l'expérience contrôlée (avril 2013). Les seconds, dans une toute autre approche, ont réalisé une recherche initiée par la DGESCO et le Centre Alain Savary, soutenue par l'Académie sur les conditions de mise en place du programme et ses premiers effets (octobre 2012) ;
- Le rapport de la Cour des Comptes, dans un tout autre registre, celui du « bon emploi » de l'argent public, évalue à travers un bilan des internats d'excellence les conditions de relance de la politique d'internat public (février 2014).

Des rapports plus ciblés ont été réalisés sur certains internats par des équipes de chercheurs. Sur le panel d'internats étudiés dans l'évaluation, deux avaient ainsi fait l'objet d'une évaluation sociologique ;

- L'internat d'excellence de Noyon, étudié par une équipe de recherche de l'Université de Rouen et de l'Université Paris VIII (2012) ;
- L'internat d'excellence de Douai, étudié par une chercheuse de l'Université de Lille 3 (2013).

Pour plus de précisions sur les fondements du programme, on peut se référer aux documents fondateurs suivants :

- Ministère de l'Education nationale / Ministère de la Ville, *Développement des « internats d'excellence » et des plans académiques de l'internat*, circulaire interministérielle n° 2009-073 du 28 mai 2009, *Bulletin officiel*, n°24 du 11 juin 2009 ;
- Ministère de l'Education nationale/ Ministère de la Ville, « Internats d'excellence et développement des internats scolaires », circulaire interministérielle n° 2010-099 du 8

juillet 2010 et son annexe : « Internats d'excellence. Cahier des charges », *Bulletin officiel*, n° 29 du 22 juillet 2010 ;

- Premier ministre, Convention du 20 octobre 2010 entre l'Etat et l'ANRU relative aux investissements d'avenir. Action : Internats d'excellence et égalité des chances, *Journal officiel*, n°246, du 22 octobre 2010 ;
- Ministère de l'Education nationale, *Le projet pédagogique et éducatif en internat d'excellence. Vademecum*, juillet 2011 ;
- Ministère de l'égalité des territoires et du logement, « Financement de l'accueil en internat d'excellence des élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville pour l'année scolaire 2012/2013 », 2010, 2011 et 2012 ;
- Ministère de l'Education nationale, Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013, n° 2013-060 du 10 avril 2013.
- « De l'internat d'excellence à l'excellence de tous les internats », Intervention de Jean-Paul DELAHAYE, directeur général de l'enseignement scolaire devant les correspondants académiques et les chefs d'établissements des internats, Vendredi 30 août 2013 – Lycée d'Etat Jean-Zay Paris 16^e.
- Les extraits du Projet de loi de finances concernant le programme 408 (« Internats de la réussite »), octobre 2013 ;
- Ministère de l'Education nationale, *Charte nationale des internats* (en cours).

Enfin, le cabinet Mensia a élaboré un référentiel d'évaluation des internats d'excellence, commandité par l'ANRU, qui comprend un état d'avancement du programme (juin 2012) et des propositions pour un cadre évaluatif (août 2012).

Ces différentes sources – rapports officiels, rapports de recherche, études et textes d'orientation politiques – illustrent les évolutions qu'a connu le dispositif depuis 2009, tant dans sa mise en œuvre qu'en termes de nombre d'internats et de places proposées, et son actuelle mutation au sein d'une politique généralisée d'« internats de la réussite pour tous ».

IGEN-IGAEN, *La mise en place des premiers internats d'excellence*, Rapport n°2011-057, juin 2011

Menée début 2011, la mission s'est intéressée aux 12 internats d'excellence existants¹ et, dans une moindre mesure, aux « places labellisées ». Elle porte sur les conditions de mise en place de ces internats, notamment au niveau éducatif et pédagogique, et sur l'énonciation d'un certain nombre de points de vigilance pour l'extension du programme. Pour l'année 2010-2011, les collèges représentaient plus de la moitié des effectifs accueillis dans les internats d'excellence.

L'analyse resitue l'émergence des internats d'excellence dans l'histoire de l'internat, marquée par une baisse des effectifs depuis les années 70, mais une persistance des besoins d'internat pour les élèves connaissant des difficultés familiales. Elle rappelle les différentes expériences de revitalisation des internats avec les internats-relais (fin des années 90), le « plan de relance de l'internat public » de 2000, les « internats de réussite éducative » créés en 2006 dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances, puis le programme « Internats d'excellence » lancé en 2008 dans le cadre du Plan Espoir Banlieue.

« *Nouveau modèle de scolarisation* », l'internat d'excellence est décrit comme un dispositif original dans la mesure où il s'adresse à des élèves « *motivés et désireux d'apprendre* » et où il a pour spécificité de proposer un accompagnement scolaire et périscolaire.

Le rapport met l'accent sur l'importance du « *volontarisme d'Etat* » et de l'impulsion présidentielle, qui se sont traduits par l'engagement de moyens considérables en termes de crédits d'investissements (environ 200 M€ pour les 12 internats), par une mise en place dans l'urgence, « *à marche forcée* », un pilotage fort et centralisé, au niveau national comme au niveau académique.

Les auteurs relèvent la forte hétérogénéité des situations des internats, tant du point de vue de leur statut (établissements d'Etat /EPL) et des formules de scolarisation selon la formule « places labellisées » dans un internat ou internat d'excellence de plein droit, et selon les différentes configurations (lieu d'hébergement / lieu de scolarisation / rattachement à un ou plusieurs établissements scolaires...).

S'attachant à décrire les « réalité du terrain », les auteurs mettent en lumière :

- L'inégalité des conditions d'hébergement au gré de la réalisation des travaux (notamment pour les 6 internats installés dans des casernes désaffectées) et des solutions provisoires mises en place ;
- Des moyens de fonctionnement importants et des dotations en ressources humaines exceptionnelles (enseignants et personnel Vie scolaire, recrutés sur profil) ;
- L'accent effectivement mis sur l'accompagnement pédagogiques, avec ses « revers » (un emploi du temps contraint, des règles de vie exigeantes...) et l'offre socioéducative.

Concernant les élèves, ils notent l'improvisation des modalités de recrutement des internes centrées majoritairement sur « *la situation de famille, la motivation de l'élève et les appréciations portées sur son travail et son sérieux* » et un profil social d'internes non

¹ Barcelonnette, Cachan, Douai, Langres, Le Havre, Maripasoula, Marly-le-Roi, Metz, Montpellier, Nice, Noyon et Sourdon.

majoritairement « Politique de la ville », mais issues de familles en difficultés, issues de zones urbaines ou rurales. Les auteurs du rapport rapportent le décalage entre l'élève « ciblé » et les profils d'élèves accueillis (ayant d'importantes difficultés sociales, voire de comportement, des niveaux scolaires « décevants »...), ainsi que les importantes démissions sur certains sites.

Enfin, ils notent la faiblesse de l'« innovation », les incertitudes du modèle de management (organisation des équipes, lien avec les établissements de rattachement, suivi des élèves...) et la persistance d'un problème d'articulation entre la vie scolaire et l'enseignement.

Le rapport poursuit sur l'énonciation de quatre points de vigilance portant sur :

- Le manque de clarté et de partage autour de la notion d'excellence et de son principe, notamment au regard du faible nombre d'élèves visés et touchés ;
- L'importance du coût du programme (fonctionnement et investissement) ;
- Des pratiques sur le terrain interrogées, notamment au regard des enjeux de mixité au sein des établissements scolaires entre externes et internes d'excellence, mais aussi au regard d'une tension existant entre une « suroffre » d'activités et des lacunes dans l'accompagnement des élèves (CDI, compétences des assistants d'éducation, la faiblesse de la fonction d'orientation) ;
- Les dysfonctionnements de la formule « places labellisées ».

Il découle de ces points de vigilance huit préconisations :

1. Assurer la pérennité financière du programme, en associant notamment des collectivités territoriales jugées faiblement mobilisées dans la mise en œuvre du programme ;
2. Reformuler les objectifs des internats d'excellence (finalités, cibles élargies, scolarisation dès la 6^e, maintien de la qualité du suivi) ;
3. Mieux définir la procédure de recrutement ;
4. Trouver un équilibre raisonnable et pertinent entre activités scolaires et périscolaires ;
5. Responsabiliser davantage les internats d'excellence à travers une plus grande implication des établissements eux-mêmes ;
6. Mieux mobiliser les corps d'inspection territoriaux (expertise, appui, accompagnement, formation, innovation pédagogique, outils d'évaluation) ;
7. Mettre en place des dispositifs d'évaluation interne et externe ;
8. Donner un véritable contenu au dispositif des « places labellisées ».

Enfin, le rapport s'achève sur deux questions : celle de la « soutenabilité » du programme, en raison du caractère exceptionnel dont il a bénéficié, et celle du caractère partiel de la réponse apportée par cette « forme de méritocratie expérimentale » à la question des inégalités et de la cohésion sociale.

Institut français d'Education, sous la direction de Dominique Glasman et Patrick Rayou, *L'internat, un moteur pour la réussite scolaire ? Les internats d'excellence, entre tradition et nouveau défi éducatif*, Centre Alain-Savary et Institut français d'Education, octobre 2012.

Issue d'un rapprochement entre le Centre Alain-Savary (centre de ressources sur les pratiques éducatives en milieux difficiles) et la DGESCO, cette recherche a consisté à suivre la mise en place des internats d'excellence, mais aussi d'accompagner les équipes. Elle a réuni, autour de Patrick Rayou et Dominique Glasman, plusieurs enseignants-chercheurs d'horizons divers, pendant deux années. Elle a été soutenue par l'Acsé. Les auteurs précisent que cette recherche « *ne se donnait pas comme but une évaluation des IE, mais bien davantage une analyse des transformations que ceux-ci introduisent dans le paysage éducatif, pour les élèves des milieux populaires, pour leurs parents, pour leurs enseignants et tous les professionnels qui les prennent en charge* ». Elle porte sur sept terrains d'investigation parmi les douze internats de la vague 2010-2011, anonymés, sélectionnés au regard de leur diversité.

Les auteurs mettent en introduction l'accent sur le sens de l'excellence questionnée par les acteurs - excellence des élèves, des moyens, des résultats, des parcours... - et la diversité des interprétations faites de la notion. Ils notent également l'incertitude du terme « potentiel ».

Le rapport est organisé en six parties rédigées par les différents chercheurs associés à la recherche.

La première partie traite de la « gouvernance de l'excellence au miroir de l'éducation prioritaire ». Conçu comme « *une nouvelle forme d'intervention dans le registre de l'éducation compensatoire* », le dispositif est analysé au prisme de la nouvelle forme d'organisation qu'il inaugure et des modalités de fonctionnement dérogatoires qui le caractérisent. Non soumis aux règles administratives et financières classiques des établissements scolaires, et ciblés sur un certain type d'élèves, les internats d'excellence sont ici replacés dans l'histoire de l'éducation prioritaire. Les auteurs montrent qu'en ciblant les élèves les plus « méritants », le programme s'inscrit dans un mouvement plus global de transformation des politiques d'éducation françaises, évoluant du registre de la compensation à celui de la promotion. Les auteurs notent également que le dispositif des internats d'excellence, contrairement à d'autres dispositifs d'éducation prioritaire qui sont nés du terrain, est « *un pur produit de l'exécutif* », objet d'un fort portage politique, relayé par l'Etat local et les rectorats, et d'importants moyens financiers. Ce pilotage national du dispositif s'est accompagné d'un faible investissement des collectivités territoriales.

Pour les chercheurs, l'innovation se situe avant tout du point de vue des modes de gouvernance et des formes d'organisation interne du dispositif. Ils notent un fort investissement des chefs d'établissement, disposant d'un fort leadership, dans la plupart des cas nommés de manière dérogatoire car « choisis », dans une logique d'autonomie d'établissement inhabituelle en France. La compréhension du dispositif de la part des équipes pédagogiques et éducatives est quant à elle inégale, dans la mesure où elles ne disposent pas forcément des informations nécessaires sur le programme, mais également en raison de tensions entre plusieurs conceptions : une conception de l'éducation compensatoire « classique » liée aux difficultés sociales des élèves et une vision plus élitiste de l'accompagnement éducatif. Cela n'empêche pas un certain pragmatisme et une grande adaptabilité des équipes, impliquées et relativement stables, témoignant de formes d'autonomisation par rapport à un pilotage du programme très « descendant ».

In fine, les auteurs montrent que le dispositif permet une mobilisation de moyens et une dynamique de gouvernance au sein de l'établissement IE qui révèlent, en creux, une certaine défaillance des modes de gouvernance dans les établissements ordinaires.

La deuxième partie du rapport analyse les pratiques de recrutement et les trajectoires des internes d'excellence. L'analyse des processus de recrutement montre toute la difficulté pour les équipes de cerner l'élève « méritant » au travers de l'examen des dossiers. Deux profils de « méritant » sont décrits : le « méritant patent » (de bonne volonté, disposant de bons résultats, sérieux, qu'il faut affranchir de son « environnement défavorable »...) visé, selon les auteurs, par le programme ; et le « méritant potentiel », celui qui « mérite une chance » (des signaux négatifs mais une volonté de s'en sortir, et de « changer »). Ces derniers sont, *de facto* majoritaires dans les internats d'excellence, en raison de l'impératif de « remplissage » mais aussi de la volonté des acteurs de répondre à cette demande, malgré les difficultés posées par le recrutement de ce profil d'élèves, et les « erreurs de casting » fortement probables. A travers une étude de cas d'une commission de recrutement, les auteurs montrent l'incertitude dans laquelle se trouvent les acteurs, entre reconstitution de trajectoires d'élèves, identification de la « motivation » de l'élève et la mobilisation des parents, mais aussi stratégies d'acteurs : parents, élèves et acteurs institutionnels (responsable de l'internat, chefs d'établissement d'origine, acteurs socio-médicaux...). Ils montrent la faiblesse de la méthode de travail au sein des commissions, et la part d'arbitraire, liée aux capacités différenciées des candidats à défendre leur dossier.

L'analyse des parcours d'élèves, réalisée à partir d'entretiens individuels et collectifs auprès d'internes et de leurs parents, révèle une vision commune selon laquelle la scolarisation en IE est une chance, un moyen de « corriger » sa trajectoire scolaire, pour des jeunes qui cherchent des repères et des méthodes pour réussir, et pour des parents qui souhaitent mettre leur enfant « à l'abri ». De fait, « *la majorité des internes adhèrent aux attentes du dispositif, y trouvent un cadre de travail, une possibilité de progresser et un cercle de pairs qui partage le même quotidien* ».

Dans une troisième partie, les chercheurs s'intéressent aux parents d'internes d'excellence, et leurs usages de l'internat d'excellence. Ils confirment que les internes d'excellence sont majoritairement issus de milieux populaires, mais relèvent d'une part la diversité des profils familiaux et, d'autre part, la présence d'élèves issus de classes moyennes inférieures. Par rapport au dispositif, les parents rencontrés par les chercheurs comprennent par « excellence » la qualité de l'offre et de service apportée aux internes en termes de prise en charge scolaire et éducative, ce qui légitime la séparation et l'internat, par rapport auquel ils ont des attentes classiques (cadre, aide au travail, éviter le collège du quartier, une scolarité « normale »). Les parents, « tranquilisés », voire fiers, apparaissent également satisfaits des relations entretenues avec l'équipe de l'internat et sont nombreux à exprimer une « reconnaissance ». La scolarisation en internat d'un enfant apaise enfin les relations familiales, dégagées de la contrainte du travail scolaire mais aussi de celle de la vie quotidienne. Ces éléments améliorent l'image de l'internat, mais mettent en exergue les carences du service public éducatif, dans la mesure où l'internat constitue une stratégie de contournement de la carte scolaire pour les familles.

La quatrième partie, intitulée « Réussite scolaire, apprentissages, activités », s'appuie sur une analyse des bulletins scolaires des internes et les points de vue des acteurs sur ces résultats. Les chercheurs relèvent une grande tendance : la baisse généralisée des notes par rapport au dernier trimestre de l'année précédente dans l'établissement d'origine, mais une remontée entre le premier et le deuxième trimestre à l'internat, liée à l'augmentation du travail (qui a cependant pu en décourager certains), au cadre de soutien proposé et à l'entraide entre les élèves. Quatre registres d'apprentissage sont abordés pour analyser les effets de l'internat sur la « réussite » de l'élève :

- Le registre scolaire : l'internat permet l'instauration d'un cadre (lieu gratifiant, règles, accord entre pairs) et une scolarité considérée comme « normale » ;
- Le registre cognitif : si l'internat a un effet positif sur la responsabilisation et l'autonomisation de l'élève, son effet sur l'acquisition des codes de la réussite scolaire n'apparaît pas évident ;

- Le registre symbolique : la scolarisation « réussie » en internat d'excellence, qui produit une fierté au sein du cercle familial, repose largement sur une mise en confiance entre pairs et par les acteurs éducatifs et scolaires ;
- Le registre culturel : liée aux tensions entre culture d'origine et culture dominante, mais aussi à la surcharge d'activités, la « transfusion culturelle massive » montre ses limites, malgré son incontestable effet d'ouverture.

Passant en revue les différents dispositifs scolaires et extrascolaires proposés au sein des internats étudiés, les chercheurs montrent la diversité des formes d'accompagnement scolaire (étude, suivi individualisé, cours hors-classe) et éducatif (clubs, sorties culturelles, tutorat...). Ces dispositifs relèvent de logiques éducatives parfois antagoniques, entre autonomie et encadrement, entre remédiation, compensation et réussite. Ils mettent l'accent sur les « liaisons » à inventer pour organiser la cohérence entre les dispositions sociocognitives des élèves et les temporalités des activités, entre les activités et le travail dans la classe..., et pour favoriser la réussite. Trois portraits d'élèves illustrent les analyses effectuées dans cette partie.

La cinquième partie traite de la vie juvénile en internat d'excellence. Est mise en avant la prégnance du projet scolaire dans l'organisation de la vie quotidienne à l'internat, un « lieu conçu pour travailler », où la lecture est étonnamment peu valorisée et les accès à Internet et ses moteurs de recherche ainsi qu'à la télévision sont limités (dans une logique de « sevrage »). Cette exigence se traduit dans l'organisation temporelle de l'internat, et la faiblesse du temps libre. Les chercheurs remarquent que la vie sociale des internes s'organise autour du genre (en raison de la logique de l'organisation spatiale) et du niveau scolaire d'appartenance, et que les internes ont tendance à l'entre-soi, en raison des modes d'organisation mis en place.

La sixième et dernière partie traite de la professionnalité des acteurs et du « déplacement des pratiques habituelles » des acteurs éducatifs (enseignants ou non). Les chercheurs évoquent deux interprétations de l'excellence : une logique de préparation intensive pour une élite méritante et une logique de développement personnel d'enfants de milieux populaires. Ils passent en revue les différents positionnements selon les profils d'acteurs, en questionnant l'émergence d'une professionnalité nouvelle des enseignants qui adhèrent et participent au programme. Ils montrent enfin les difficiles articulations à mettre en place par la diversité des acteurs pour assurer l'accompagnement social, scolaire et culturel des élèves internes d'excellence, entre routine et innovation.

En conclusion, le rapport dresse un constat positif du programme, tant du point de vue des élèves (résultats, confiance, implication), des parents (soulagement, satisfaction, fierté, espoir), des acteurs (implication, cadre d'action assoupli) que des relations entre ces différents protagonistes. Il énonce un certain nombre de limites du programme - son coût, la faible unanimité autour de sa cible (les élèves « méritants » plus que ceux qui sont « défavorisés ») - qui n'entachent pas sa principale plus-value pour les élèves : « *redonner confiance en une école publique qui ne leur paraissait plus en mesure de tenir ses promesses* ».

Les chercheurs apportent également un certain nombre de précisions concernant :

- Les profils d'élèves touchés par le programme dans les internats enquêtés : les élèves internes qui correspondent à l'image du programme (élèves aux bons résultats ayant intégré le métier d'élève tirant bénéfice de l'offre proposée), les élèves « moyens » de bonne volonté à qui l'internat permet de progresser ; les élèves « en difficulté », plus décalés par rapport à ceux que l'on attend d'eux et dont les effets de la scolarisation en internat sont plus difficiles à évaluer, ou plus hétérogènes.
- L'évaluation des effets de l'internat sur les élèves, en soulignant la distinction entre l'effet « carte scolaire » (le seul fait de changer de cadre met les élèves en condition de réussite) de

l'effet « internat » (des dynamiques positives qui sont imputables à l'organisation de la vie en internat). Pour les auteurs, il demeure un malentendu sur le concept « d'excellence » dans la mesure où, pour les parents et les jeunes, l'intérêt de l'internat d'excellence est de proposer des « conditions normales » de scolarisation qu'ils ne trouvaient pas dans leur établissement de rattachement.

- Les « contours restreints de l'excellence », dans la mesure où elle concerne l'amélioration des notes, dans une logique d'individualisation certes bénéfique et valorisée, mais qui ne doit pas occulter la faiblesse de la dimension collective (travail en équipe, engagement dans des collectifs, citoyenneté), y compris par rapport aux autres élèves internes ou externes : une « excellence de tous mais les uns à côté des autres » ?
- La « pédagogie de la rupture » sur laquelle repose le programme, qui demeure pour les internes d'excellence assez déstabilisante, et ce dans sa double dimension : rupture avec le milieu d'origine et rupture avec des habitudes juvéniles en termes d'emploi du temps (occupation constante), de codes vestimentaires, d'attitudes corporelles et de pratiques langagières, ou encore d'habitudes jugées « addictives » (écrans, téléphone portable), mettant en cause leur univers relationnel.
- La pérennisation des effets observés, des « bonnes habitudes » prises à l'internat, pour les élèves les plus éloignés de la culture scolaire.

In fine, s'ils ne font pas preuve d'une grande innovation, les internats d'excellence permettent, selon les chercheurs, d'offrir des réelles chances d'un parcours scolaire optimisé pour les élèves de milieux populaires. Ils posent néanmoins en creux la question des conditions de scolarisation dans les établissements ordinaires et de ce que le système n'offre pas à la majorité des élèves issus des milieux populaires. Il demeure ainsi à travailler sur les facteurs qui rendent difficile la réussite dans les écoles des quartiers, en tirant expérience du programme Internats d'excellence.

Ecole d'économie de Paris - Laboratoire J-Pal, sous la direction de Marc Gurgand, *Les effets de l'internat d'excellence de Sourdu sur les élèves bénéficiaires : résultats d'une expérience contrôlée, avril 2013*

Commandée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) alors partenaire du programme Internats d'excellence, cette évaluation rendue en avril 2013 avait pour objectif de disposer de données quantitatives concernant l'effet du passage en internat d'excellence sur les internes en termes de réussite et d'ambition scolaires. L'équipe de recherche est issue du laboratoire J-Pal, un réseau international d'économistes qui vise à évaluer l'efficacité d'actions de lutte contre la pauvreté. La méthode quantitative du J-Pal se fonde sur l'économétrie et utilise l'évaluation par assignation aléatoire, c'est-à-dire la comparaison dans le temps entre un groupe-test bénéficiaire du dispositif et un groupe-témoin aux caractéristiques semblables, non soumis au dispositif.

L'impact du programme Internats d'excellence a été évalué sur la base d'une évaluation mono-site : celui de Sourdu. Situé près de Provins (77) et installé dans une ancienne caserne, il a ouvert dès 2009 et constitue le plus ancien internat d'excellence. Lors de la première rentrée, le recrutement s'est fait par tirage au sort de 258 internes sur les 395 candidats jugés admissibles. Le suivi sur deux ans des deux populations d'élèves, l'une étant entrée à l'internat et l'autre ne l'étant pas, a permis à l'équipe de l'Ecole d'Economie de Paris l'utilisation de la méthode d'« expérience randomisée ». Cette méthode permet d'étudier l'effet de l'internat d'excellence sur les internes par rapport à une cohorte d'élèves « toutes choses égales par ailleurs », ce qui permet « d'isoler de manière fiable les effets de Sourdu en comparant les internes et les élèves témoins ».

En introduction, le rapport de recherche replace le dispositif dans le contexte éducatif français, le présentant comme une expérimentation innovante, « une orientation nouvelle et importante au sein des politiques scolaires » et une « forme très intensive et volontariste de l'éducation populaire ». Le rapport livre également des précisions sur le public d'élèves concernés par le dispositif. Il dresse un profil-type d'élève interne à Sourdu, un élève « d'origine modeste et de niveau scolaire intermédiaire », dont l'équipe s'attache à brosser un « portrait » à travers plusieurs données-clé :

- Des données scolaires : un profil de « bon élève » dans l'établissement d'origine, mais des établissements d'origine aux résultats plus faibles que la moyenne nationale ;
- Des données socio-économiques sur les familles : un taux de boursiers deux fois supérieur à la moyenne nationale ; un taux d'élèves vivant dans une famille monoparentale qui s'élève à un tiers ; un fort taux d'élèves vivant dans une famille parlant une langue étrangère à la maison ; un taux de chômage des parents supérieur à la moyenne observée sur l'Académie.

Le résultat-clé de l'évaluation est la mise en évidence d'un impact positif de la scolarisation en internat d'excellence sur les notes des élèves. La méthode quantitative permet de chiffrer cet impact, que le rapport énonce ainsi : « en moyenne, un élève qui était initialement classé 45^e sur 100 atteint grâce à l'internat de Sourdu le même niveau que celui qui était classé 30^e ».

Les résultats de l'évaluation de Sourdu sont nuancés, à travers l'énonciation d'un triple-effet :

- Une temporalité lente d'amélioration des résultats, caractérisée par un « temps de latence » des progrès scolaires sur plusieurs mois voire années à l'internat : « c'est au terme de deux ans qu'apparaît une forte amélioration des notes [...] ».
- Un effet mitigé sur les notes, avec un progrès observé majoritairement - voire exclusivement- en mathématiques : « en français, les internes n'obtiennent pas de meilleurs résultats que les élèves témoins ».

- Un effet sur le niveau d'ambition scolaire des élèves, plus fort au bout de deux ans qu'à l'entrée dans l'internat, et plus fort que celui du groupe témoin en fin d'expérience. « *Ils sont 25% de plus à dire qu'ils souhaitent obtenir un Master* ». L'appétence pour les apprentissages apparaît elle aussi renforcée.

Pour expliquer ces résultats, les chercheurs identifient deux facteurs « *activateurs* » de réussite :

- Des conditions de scolarisation propices à la mise au travail : faible possibilité de ne pas aller en cours, cadre plus sécurisant et taux plus faible d'actes violents commis au sein de l'établissement ;
- Un investissement particulièrement fort des équipes pédagogiques et un suivi quotidien, en dehors du temps de classe (temps d'étude et soutien individualisé). Cet investissement est mis en lien avec le recrutement sur profil, qui garantit la présence de professeurs plus jeunes, plus qualifiés, et avec une plus forte adhésion au projet pédagogique.

Parallèlement, pour expliquer le caractère mitigé de la réussite, deux facteurs « *inhibiteurs* » de réussite sont posés :

- La stagnation des notes en début de parcours serait due à une phase de découragement à l'arrivée à l'internat, face à des standards plus hauts que ceux de l'établissement d'origine qui met à mal la confiance en soi. « *La confiance des élèves en leurs propres capacités scolaires diminue lors de leur première année, avant de remonter* ».
- Il est fait l'hypothèse d'une temporalité longue (supérieure au temps d'étude) nécessaire pour l'acquisition des compétences langagières. Ceci expliquerait pourquoi les notes n'augmentent pas en français, une part importante des internes étant issus d'autres cultures linguistiques.

En conclusion, le rapport compare l'effet de l'internat de Sourdu à celui d'une autre évaluation menée par Thomas Piketty en 2006 sur l'effet de la réduction des tailles de classe : « *le rapport coût-efficacité est comparable à celui d'une réduction de moitié de la taille des classes* ». Les auteurs en appellent à généraliser ce type d'expérimentation : « *une ferme invitation à expérimenter d'autres dispositifs pour lutter à plus grande échelle contre les inégalités scolaires* » ainsi qu'à des évaluations du dispositif sur le plus long terme. Ils émettent cependant deux précautions méthodologiques, énoncées en fin de rapport. Ils mettent l'accent d'une part sur l'« effet-élève » selon lequel une part de la progression des internes est due à leur motivation intrinsèque à réussir et il est donc impossible de projeter ces effets positifs sur un public d'élèves moins motivés. Ils rappellent d'autre part que l'étude ne concerne qu'un seul internat, très spécifique et sans comparaison possible avec les moyens dont ont pu disposer les autres internats d'excellence. Ceci constitue pour les auteurs la limite principale de cette évaluation : « *par nature, Sourdu reste une exception* ».

IGEN-IGAEN, *Modalités d'intégration des internats d'excellence dans une politique renouvelée des internats au service de la réussite éducative des élèves*, rapport, juin 2013

La commande de ce rapport en février 2013, émanant de plusieurs ministères (Education nationale, Intérieur, Egalité territoriale), résulte d'une volonté de généralisation de « l'excellence scolaire et éducative » dans tous les internats.

Dans une première partie, le rapport dresse un tableau de la situation des internats d'excellence au printemps 2013. Il revient dans un premier temps sur l'historique et les ambitions du programme, ainsi que sur sa montée en puissance avec un nombre de 12 128 places proposées (y compris les places labellisées) à la rentrée 2012 (contre 2870 en 2009). Les auteurs notent la diversité des internats mais aussi le décalage entre les « catégories officielles » et la réalité, elle-même difficile à saisir en raison de la faiblesse du suivi des internes.

La deuxième partie est constituée d'une revue de la programmation des investissements relatifs au programme, notant son coût important et l'ampleur du projet, financé à partir de 2010 par le « Grand emprunt », avec une participation des collectivités territoriales. C'est dans le cadre de l'adoption du PIA que la mise en œuvre du programme a été confiée à l'ANRU, dont l'intervention est jugée positive en termes de développement de l'offre, malgré, selon les auteurs du rapport, une surévaluation du nombre de places créées et une surévaluation du coût de la place par cette institution. En mars 2013, il demeurait environ 12,5 millions d'euros à engager sur l'enveloppe de 400 millions d'euros du PIA.

La troisième partie décrit les mesures d'accompagnement mises en place dans les internats d'excellence à travers cinq formes d'aide :

- un encadrement humain plus important, inégal car n'obéissant à aucune règle ;
- des crédits du FEJ : un montant par élève également inégal selon les internats, supprimé à la rentrée 2013 ;
- des financements de l'Acisé, en diminution, ciblés sur les élèves issus des quartiers Politique de la ville (dotation forfaitaire + financement de coordonnateurs), mais aussi sur le projet de l'internat ;
- des bourses et fonds sociaux du rectorat ;
- des aides des collectivités territoriales pour le fonctionnement de l'internat.

Les auteurs mettent en exergue une « typologie de l'accompagnement scolaire et éducatif » autour de cinq axes :

- une écoute et une présence adulte renforcée ;
- un « mixte de sevrage et de sursollicitation » ;
- des formes de soutien scolaire diversifiées ;
- une volonté d'ouverture à travers des activités et loisirs ;
- un travail sur la confiance, l'estime de soi et l'ambition scolaire.

La quatrième et dernière partie propose une mise en perspective et des préconisations pour une politique renouvelée de l'internat scolaire, en revenant tout d'abord sur l'histoire de l'internat. Ce dernier a en effet fait l'objet d'une relance par le Ministère de l'Education nationale en 2002, à travers plusieurs mesures pour faire évoluer la qualité de l'offre au-delà de la seule prestation d'hébergement. En 2012-2013, les internes représentent 4,4% de la population scolaire du second degré public et privé, pour les trois quarts des lycéens, et se répartissent très inégalement selon les académies. Les filles sont moins nombreuses (43,8%). Les PCS des parents des internes sont légèrement plus favorisées que celles de l'ensemble des élèves du second degré. L'internat public est plus développé au niveau des lycées, l'internat privé au niveau des collèges. Les auteurs interrogent

cette faible part de l'internat en collège public ainsi que la faible représentation des PCS défavorisées, alors qu'il constitue depuis les années 2000 un moyen de lutter contre le décrochage scolaire et de favoriser l'égalité des chances. Ils notent un rééquilibrage avec les internats d'excellence qui touchent des collégiens, et une majorité d'élèves issus des classes populaires ou des classes moyennes inférieures.

Face au constat de besoins diversifiés d'internat et d'une insuffisance du nombre de places offertes, trois objectifs globaux de renouvellement de la politique d'internat sont énoncés : généraliser le projet d'internat et offrir dans l'ensemble des internats un encadrement éducatif et pédagogique propices à la réussite ; prioriser les publics socialement défavorisés et sensibiliser pour le faire les acteurs de l'éducation et de la politique de la ville ; diversifier les réponses éducatives et pédagogiques au regard des difficultés des élèves et proposer une action ciblée pour les élèves « éloignés de la réussite scolaire ». Cette politique doit se traduire par une mise en cohérence de l'offre entre les internats de droit commun et les internats « spécifiques » à l'échelle académique.

Huit préconisations sont enfin énoncées pour mettre en œuvre la politique des internats au service de la réussite éducative des élèves :

- Conjuguer impulsion nationale, pilotage académique et concertation avec les collectivités territoriales ;
- Prolonger la politique d'enquêtes, d'évaluation et de recherche entamée ;
- Donner priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville et des « autres territoires défavorisés », dans une logique volontariste ;
- Une fois les besoins estimés, établir des réponses adaptées à l'ensemble de ces besoins ;
- Aider tous les internats à se doter à court terme d'un projet éducatif et pédagogique, constituant un volet de projet d'établissement ;
- Mettre en œuvre dans les internats une évolution radicale de la politique d'accès aux ressources informatives, culturelles et méthodologiques (CDI, ressources numériques) ;
- Poursuivre la mise en cohérence de la carte des places d'internat ;
- Dans le cadre de la carte des places d'internat et du plan régional et académique, arrêter à court terme une politique pour les internats d'excellence de plein exercice existants : suppression des places labellisées ; spécification des IEPE ciblant les élèves issus des catégories défavorisées, et considérés comme des pôles au sein des académies, aux moyens renforcés ; scénarios d'évolution des établissements-internats de Sourdon, Montpellier et Douai.

Les auteurs concluent leur rapport sur l'importance de la scolarisation en internat pour les élèves appartenant aux classes défavorisées, issus des quartiers de la politique de la ville et « des autres territoires défavorisés » qui doivent constituer une cible prioritaire, au sein d'une offre d'internat rationalisée sur le territoire.

Cour des Comptes, *Des internats d'excellence à ceux de la réussite : la conduite chaotique d'une politique éducative et sociale*, février 2014

Publiée en février 2014, le rapport public annuel de la Cour des Comptes constitue l'évaluation la plus récente du dispositif. Il avait pour objectif d'évaluer l'effectivité du programme, à travers ses modalités de conception, mise en œuvre et gouvernance.

La première partie du rapport s'attache à l'étude de la conception initiale du programme, jugée « *défectueuse* ». Elle se caractérise selon la Cour des comptes par le manque de cadrage des cibles d'élèves attendus et des objectifs du programme. En résulte une forte hétérogénéité des modes de sélection, et donc des publics accueillis. En l'absence de feuille de route précise et de pilotage financier, les choix faits parmi les candidats ont en effet souvent été faits sur le terrain en fonction des financements espérés (ACSE, collectivités locales...) menant à une diversité extrême de profils : « *L'amplitude des taux entre établissements est considérable : de 12 % à 100 % pour les «CSP», de 9 % à 100 % pour les boursiers, de 0 % à 100 % pour les internes issus de quartiers relevant de la politique de la ville.* »

Le bilan fait état de premiers internats très onéreux : « *61,25 M€ pour Montpellier (510 places prévues), 48,5 M€ pour Sourdun (550 places prévues) et 33 M€ pour Marly (300 places prévues)* », du fait du fort coût de réaménagement des bâtiments d'Etat et de leur mise à disposition. Le rapport indique également, dès la conception initiale, un flou sur le statut des places labellisées dans le programme, le processus de labellisation ne s'accompagnant pas toujours de moyens dédiés. Enfin, en termes de conception du projet pédagogique, il note que l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet spécifique a souvent été difficile en raison de la forte dispersion des élèves (internats reliés à un réseau d'établissements), ou du faible nombre d'élèves concernés (places labellisées).

La deuxième partie porte sur le processus de généralisation du programme à l'échelle nationale, qualifiée de « *précipitée* ». Elle note d'abord l'absence de « modèle », les premiers internats ayant été créés sur des projets unilatéraux de l'Etat peu reproductibles sur des montages impliquant les collectivités territoriales. Ceci a mené à des formes très disparates d'internats « *rendant l'élaboration d'une typologie a posteriori particulièrement complexe* ». L'opacité porte également sur les places labellisées. Le chiffrage du nombre réel de places ouvertes s'avère épineux de par le phénomène de « *recyclage de places existantes* » dans des internats déjà existants, qui n'ont pas toujours adapté leurs procédures de recrutement. Le rapport indique cependant que l'arrivée de l'opérateur ANRU a permis d'impulser un processus de rationalisation de la répartition territoriale de l'offre, à travers l'élaboration de Schémas régionaux (17 sur 27 régions), et son développement grâce à la logique de cofinancement avec les collectivités locales.

Le rapport insiste sur un double déficit de connaissance:

- du nombre de places créées, l'ANRU et le Ministère de l'Education nationale n'ayant pas comptabilisé les places de la même manière. La confusion tient aussi au fait que de nombreux internats (24 sur 44) étaient préexistants ce qui a mené à « *des situations d'enchevêtrement entre internats classiques et internats d'excellence* » ;
- du coût par place, qui apparaît très variable, et difficile à établir, du fait des ressources en personnel allouées par l'Education nationale qui ne peuvent être chiffrées précisément.

Il pointe également une absence :

- de réflexion sur l'adéquation entre offre et besoins avec des territoires menant de fait à « *une carte nationale peu corrélée aux besoins* », des internats d'excellence étant implantés dans des régions possédant parfois déjà un parc important d'internats en sous-occupation ;

- de bilan partagé entre les membres du Comité de pilotage sur la mise en œuvre du programme ;
- de lisibilité sur les règles d'attribution des moyens pédagogiques.

Sur le plan financier, il décrit une situation inquiétante liée au désengagement financier progressif du FEJ et de l'ACSE en 2013-2014, alors que jusque là « *les interventions conjuguées de l'ACSE et du FEJ ont représenté la part majeure du financement des volets sociaux et éducatifs* ». Le bilan fait aussi état d'une implication très variable des collectivités territoriales dans le financement du fonctionnement des internats d'excellence.

Enfin, le rapport souligne la faible prise en compte des évaluations dans la conduite du programme, ainsi que le caractère fragmenté des différentes évaluations menées (pilotées par l'ANRU, le FEJ) par les différentes institutions partenaires. Il note cependant un mouvement de capitalisation des évaluations existantes et de pérennisation à travers le dispositif évaluatif porté par l'ANRU (référentiel d'évaluation), qui pourrait permettre une coordination des évaluations dans un cadre plus partenarial. Les premiers rapports évaluatifs (Ecole d'Economie de Paris, Institut français de l'Education) tirent un bilan plutôt positif du programme, qui permettrait des progrès scolaires et le développement de l'ambition chez les élèves, des innovations pédagogiques et une modernisation du parc existant.

La troisième partie du rapport s'intéresse à l'avenir du programme, sous sa nouvelle forme des « internats de réussite » qui se présente comme une montée en qualité de tous les internats. Elle en appelle ainsi à un travail d'articulation des différentes offres et de précision des compétences entre les institutions partenaires, à ses différents niveaux d'action.

En conclusion, la Cour des comptes livre un bilan critique du programme : « *les carences de pilotage d'ensemble conduisent à un état des lieux peu convaincant* ». Elle conclut en formulant huit recommandations, qui appellent notamment à un arbitrage financier rapide sur la poursuite du programme, une association plus étroite des collectivités, une implication plus forte de l'Education nationale, ainsi qu'un partage des innovations entre établissements. Elle préconise aussi la précision des critères et des moyens attribués par le biais d'une Charte partagée au niveau national.